CÉREQ BREF
Bulletin de Recherches Formation-Emploi
N° 349
2016

À qui profitent les aides à l'insertion de l'université ?

Plus des deux tiers des diplômés de licence et master sortis de formation en 2010 ont bénéficié des aides à l'insertion proposées par les universités et globalement plus de 80 % d'entre eux les ont trouvées utiles. A l'issue d'une licence générale ou d'un master, les étudiants ayant bénéficié d'un tel dispositif présentent une meilleure insertion que les autres. Les jeunes dont les deux parents ne sont pas diplômés du supérieur accèdent ou recourent moins aux aides et débouchent sur de plus faibles niveaux d'emploi.

Philippe LEMISTRE
(CERTOP, centre associé régional au Céreq de Toulouse)
Boris MÉNARD
(Céreq)

LRU
INSERTION
AIDES
LICENCE
MASTER
UNIVERSITÉS

La loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités (LRU), promulguée en 2007, a inscrit l'orientation et l'insertion professionnelle parmi leurs missions prioritaires. Dans cette optique, des dispositifs pour accompagner les jeunes dans leur orientation et préparer leur entrée sur le marché du travail ont été davantage intégrés aux cursus universitaires. Par ailleurs, les services dédiés déjà existants ont été consolidés – c'est le cas des Services universitaires d'information et d'orientation (SUIO) ou des services des stages – et d'autres ont été créés comme les Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP).

Ces évolutions participent d'une même logique destinée à sécuriser l'ensemble des parcours individuels, du parcours d'études au parcours professionnel. Ainsi voit-on apparaître dans le système de formation des modules aux objectifs jusqu'alors surtout réservés aux intermédiaires du marché du travail, qu'il s'agisse de la réalisation du CV, de l'intermédiation avec les employeurs, ou encore de la réalisation du bilan de compétences. Ces modules ont pour objet de faciliter la transition vers le monde professionnel, au moment de l'insertion, mais aussi en cours d'études (stages, emploi étudiant).

Dans ce contexte, un questionnement spécifique de l'enquête Génération 2010 du Céreq permet de dresser un premier bilan de la diffusion des aides proposées par les universités selon leur finalité, et de tenter d'évaluer les éventuels bénéfices retirés par les diplômés sur le marché du travail.

Une diffusion inégale des aides

Trois ans après la promulgation de la LRU, les universités semblent avoir été assez réactives à ses attendus puisque les aides à l'insertion sont déjà largement diffusées : plus des deux tiers des diplômés de licence et de master déclarent avoir bénéficié d'au moins une aide de leur université au cours de l'année 2009-2010 (cf. tableau 1). Les aides pour trouver un stage et connaître les débouchés professionnels sont les plus fréquentes, avec respectivement 39 % et 38 % des diplômés de licence et master bénéficiaires, alors que seuls 19 % ont été accompagnés pour identifier leurs compétences. Les différences s'établissent ensuite entre diplômes et domaines de spécialités.

Les étudiants de licence professionnelle sont les plus concernés. Les écarts sont sensibles avec les chiffres de la licence générale, diplôme au sein duquel les aides sont le moins répandues. L'écart atteint par exemple 30 points pour l'aide à la réalisation du CV. La part des étudiants de licence professionnelle bénéficiaires est également souvent plus élevée qu'au niveau master. Cette spécificité des licences professionnelles s'inscrit dans leur historique. En effet, elles ont été, pour nombre d'entre elles, créées à l'initiative d'enseignants des instituts universitaires de technologie (IUT), disposant d'une certaine expérience en matière de relations avec le monde du travail. En outre, plus de 80 % des diplômés de licence professionnelle sont détenteurs d'un DUT ou d'un BTS. Ils sont donc déjà en partie socialisés au monde professionnel, via des modules *ad hoc* et des stages longs à bac+2. Ils bénéficient néanmoins à nouveau d'aides à l'insertion en licence.

**Les diplômés de licence sont considérés comme déclassés si la qualification de l'emploi qu'ils occupent ne se situe pas au moins au niveau profession intermédiaire (dont techniciens, agents de maîtrise). Les diplômés de master sont considérés comme déclassés quand ils ne sont pas cadres.*

*** Des analyses toutes choses égales par ailleurs sont annexées à ce quatre pages pour rendre compte des résultats complémentaires évoqués . A consulter sur www.cereq.fr*

Concernant les spécialités des formations, les disparités sont plus faibles entre les deux grands domaines de licence professionnelle (industriel et tertiaire) qu'entre les grands domaines communs aux licences générales et masters. Ainsi, pour les licences générales, la part des bénéficiaires est moindre dans les domaines arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales (ALLSHS). On retrouve cette disparité entre domaines au niveau master, y compris concernant les aides pour l'accès au stage, alors que celui-ci est obligatoire dans toutes les filières. Quand 51 % des diplômés de master en sciences ont bénéficié de cet accompagnement, ils ne sont plus que 36 % en ALLSHS et 42 % en droit économie gestion.

Les taux d'accès selon le niveau d'études des parents révèlent des inégalités dans le recours aux aides au niveau licence : en licence générale pour toutes les aides, et pour trois sur six en licence professionnelle. Par exemple, en licence générale, 47 % des diplômés dont les parents ont un niveau d'études inférieur ou égal au baccalauréat n'ont bénéficié d'aucune aide en 2009/2010, contre seulement 40 % des diplômés pour lesquels au moins un des parents est diplômé de l'enseignement supérieur. En revanche, il n'y a pas de telles inégalités pour les masters.

Globalement, la grande majorité des bénéficiaires considère *a posteriori* que ces aides sont utiles (de 80 % à 90 % en moyenne). Seul l'accompagnement pour contacter les entreprises rencontre une moindre adhésion des diplômés (70 % la jugent utile).

Des différences à l'insertion favorables aux bénéficiaires des aides

La situation à l'insertion des bénéficiaires des aides proposées par les universités est appréciée au regard de deux indicateurs : le taux d'emploi et le niveau de qualification en 2013. Ce dernier est appréhendé par une mesure du déclassement*.

Tous diplômes confondus, les jeunes qui ont bénéficié des différentes aides présentent des taux d'emploi et de déclassement souvent nettement plus favorables que les jeunes qui n'ont pas été accompagnés (cf. tableau 2A ci-contre). Une partie de ces écarts est liée au fait que ces aides sont plus fréquentes dans les spécialités des formations débouchant sur les meilleures insertions et qu'elles concernent des étudiants d'origine sociale plus favorisée. Une analyse économétrique** permet néanmoins de montrer que ces écarts favorables persistent toutes choses égales par ailleurs.

Les écarts moyens cachent cependant des disparités, notamment selon le niveau et la filière. Ainsi, pour les sortants de licence professionnelle, les écarts sont faibles entre bénéficiaires et non-bénéficiaires. Les aides de l'université ne participent donc pas à une meilleure insertion pour ces diplômés, qui occupent par ailleurs les situations les plus favorables sur le marché du travail au regard des deux indicateurs. *A contrario*, pour les sortants de licence générale, les écarts sont à l'avantage des diplômés accompagnés par l'université, surtout en matière de déclassement. Par exemple, le taux de déclassement pour les bénéficiaires d'une aide à l'identification des compétences est de 19 %, soit un écart de 17 points par rapport à ceux qui n'ont eu

1 Diffusion des aides et utilité perçue

Pourcentage de bénéficiaires selon l'objectif de l'aide, le niveau de diplôme et sa spécialité

	Obtenir un stage	Connaître les débouchés professionnels	Réaliser un CV	Contacter des entreprises	Construire le projet professionnel	Identifier les compétences
Licence générale	**25**	**29**	**17**	**17**	**20**	**13**
Arts, lettres, langues et sciences sociales	21	26	13	10	16	11
Droit, économie, gestion	26	30	23	24	21	14
Sciences	35	35	21	23	27	17
Licence professionnelle	**42**	**44**	**47**	**42**	**27**	**24**
Industrielle	45	43	53	45	26	24
Tertiaire	39	45	41	39	28	24
Master	**42**	**39**	**37**	**32**	**26**	**20**
Arts, lettres, langues et sciences sociales	36	39	28	22	21	17
Droit, économie, gestion	42	37	40	35	29	21
Sciences	51	42	42	39	28	21
Ensemble licence et master	**39**	**38**	**35**	**31**	**25**	**19**
Ont trouvé l'aide utile	79	87	82	70	86	89

Source : enquête Génération 2010.
Champ : diplômés de licence et master universitaires en 2010 (plus haut diplôme, hors master 1).

2 Aides de l'université et insertion

2A - Taux d'emploi et de déclassement en 2013 selon le niveau de diplôme et le type d'aide reçue (%)

	Aucune aide reçue		Obtenir un stage		Connaître les débouchés professionnels		Réaliser un CV		Contacter des entreprises		Construire le projet professionnel		Identifier les compétences	
	Emploi	Déclass.	Emploi	Déclass.	Emploi	Déclass.	Emploi	Déclass.	Emploi	Déclass.	Emploi	Déclass.	Emploi	Déclass.
Licence générale	78	36	84**	23**	83**	25***	80	35	83	24***	85***	20***	81	19***
Licence professionnelle	87	22	88	21	90	20	89	21	86	21	89	19	90	22
Master	83	39	87	34	88***	36	87**	33**	87**	33**	89**	35*	87**	36
Ensemble licence et master	82	36	86***	29***	87***	30***	86***	30***	86***	27***	88***	28***	86***	29***

Les pourcentages font l'objet d'une analyse d'écart pour le taux d'emploi (ensemble de la population) et le déclassement (population en emploi en 2013) entre les bénéficiaires d'une aide universitaire et ceux qui n'en ont déclaré aucune. Pour chaque aide, la significativité des écarts est la suivante : pas d'étoile, non significatif, * significatif au seuil de 10 %, ** 5 %, *** 1 %. Deux tests ont été mobilisés (test de Student et test de Wilcoxon), la significativité correspond à la plus basse valeur des deux.

Lire : pour l'ensemble des diplômés (licences et masters), en moyenne, le pourcentage des jeunes en emploi ayant obtenu une aide de l'université pour construire leur projet professionnel est de 88 %, supérieur de six points à celui des jeunes qui n'ont bénéficié d'aucune aide (82 %). Cet écart est significatif au seuil de 1% (***).

2B - Taux de déclassement en 2013 avec ou sans aide et selon le niveau d'étude des parents (%)

Plus haut niveau d'études du père ou de la mère	Tous			Aucune aide reçue			Au moins une aide reçue		
	Bac et moins	Supérieur	Ecart	Bac et moins	Supérieur	Ecart	Bac et moins	Supérieur	Ecart
Licence générale	39	27	12	46	32	14	34	24	10
Licence professionnelle	24	16	8	24	16	8	24	16	8
Master	38	34	4	41	36	5	37	33	4
Ensemble licence et master	35	30	5	39	33	6	33	29	4

Lire : pour les diplômés de licence générale, en moyenne, le pourcentage des jeunes déclassés ayant obtenu au moins une aide de l'université pour construire leur projet professionnel est de 34 % si les parents ont au plus le bac, et de 24 % si l'un des parents au moins est diplômé du supérieur, soit un écart de 10 %.

aucune aide (36 %). Cet écart est sensible pour tous les types d'aides, sauf celle à la réalisation du CV. De plus, même si la majeure partie des détenteurs d'une licence générale poursuivent leurs études, les effectifs de diplômés entrants sur le marché du travail sont comparables à ceux des diplômés de licence professionnelle pour la Génération 2010. Ainsi, les aides de l'université peuvent constituer une ressource dans une optique d'insertion professionnelle pour les jeunes les moins « professionnalisés » sortants à un niveau intermédiaire. Depuis, la visée professionnelle de la licence générale a été introduite par un arrêté de 2011, précisant que ce diplôme ne doit pas uniquement permettre la poursuite d'études, mais aussi l'insertion professionnelle immédiate.

Pour les masters, les aides pour obtenir un stage, rédiger un CV ou contacter les entreprises sont significativement distinctives sur le déclassement, avec un écart d'au moins cinq points avec les non-bénéficiaires.

Comme le souligne José Rose dans son ouvrage consacré à la politique et aux dispositifs d'insertion dans les universités (2014), une des justifications possibles à la mise en œuvre des dispositifs de préparation à l'insertion est la réduction des inégalités sociales. Or, comme relevé précédemment, l'accès aux aides s'avère souvent moins fréquent pour les jeunes dont les parents sont les moins diplômés. On pourrait donc craindre que les dispositifs aient plutôt tendance à renforcer les inégalités. Mais qu'en est-il des effets sur l'insertion des uns et des autres ?

D'une manière générale, les moins dotés en capital culturel hérité parviennent à des niveaux d'emploi plus faibles, quels que soient le niveau et la filière de formation. Les écarts sur les taux de déclassement selon le niveau d'études des parents (bac et moins/un parent au moins diplômé du supérieur) s'échelonnent de 4 points pour l'ensemble des masters à 12 points pour l'ensemble des licences générales (cf. tableau 2B).

Si des inégalités subsistent, les aides de l'université sont toutefois susceptibles de les réduire. La comparaison des écarts de déclassement suivant le niveau d'études des parents, selon que les jeunes aient bénéficié d'un accompagnement de l'université ou non, permet de saisir cet aspect sur le plan descriptif. Pour l'ensemble des diplômés, les aides de l'université ne permettent pas d'endiguer les inégalités d'accès à la qualification liées au niveau d'études des parents, mais seulement d'en limiter l'ampleur. En effet, l'écart entre les taux de déclassement est

Source : enquête Génération 2010.

Champ : diplômés de licence et master universitaires en 2010 (plus haut diplôme, hors master 1), population en emploi en 2013 pour le déclassement.

3 Le module professionnalisation de l'enquête Génération

L'enquête Génération 2010 menée en 2013 intègre un questionnement, financé par les services du ministère de l'Enseignement supérieur, relatif aux aides mises en place dans les cursus pour faciliter l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants. Seuls les jeunes en année terminale de diplôme en 2009/2010 étaient concernés par ce module, et l'interrogation portait uniquement sur les aides mobilisées cette année-là.

L'étude se focalise sur les universités, afin notamment de tenter d'examiner le rôle des aides universitaires après la LRU. La population retenue est donc uniquement constituée de diplômés universitaires, de licence et master. L'échantillon de 4 806 individus est représentatif de 93 020 jeunes sortis diplômés de licence ou master en 2010.

Les modalités d'accompagnement proposées par les universités sont très diverses, même pour une finalité identique. Il n'est donc pas possible d'interroger pour une enquête nationale un étudiant sur un dispositif propre à son université, et parfois à sa filière. De plus, ceux mis en œuvre dans les universités, que ce soit au sein d'unités d'enseignement (travaux dirigés le plus souvent), ou dans le cadre des prises en charge individuelles ou collectives par les services dédiés, ont des objectifs qui se recoupent. Par ailleurs, un même dispositif poursuit souvent plusieurs objectifs. C'est le cas, par exemple, du portefeuille d'expériences et de compétences, dispositif évalué par le Céreq (étude publiée dans *Bref* n°331, cf. Pour en savoir plus), évaluation dont les questions mobilisées ici sont directement inspirées.

Pour approcher la diversité des aides proposées par les universités, la solution retenue a été de les saisir au regard de leurs finalités, une acception large qui laisse de côté la multiplicité des actions, tant en terme de volumes horaires consacrés que de méthodes. La forme de la question posée était : « *Avez-vous obtenu une aide de l'université pour…* ». Les finalités proposées étaient les suivantes : réaliser un CV, contacter des entreprises, identifier vos compétences, connaître vos débouchés professionnels, construire votre projet professionnel, obtenir un stage. Pour les réponses positives, une question était posée sur l'utilité de chaque type d'aide (utile / inutile).

Plus d'information et de résultats issus des enquêtes Génération : http://www.cereq.fr/index.php/sous-themes/Enquetes-Genertion-Sous-Themes/Generation-2010-enquete-2013

légèrement moindre pour ceux qui ont bénéficié d'au moins une aide de leur université (4 points), en regard des non-bénéficiaires (6 points). Ce constat varie grandement selon les diplômes. En effet, pour les diplômés de master ou de licence professionnelle, les aides ne paraissent pas réduire les inégalités d'accès à la qualification liées au capital culturel hérité, ou très peu. L'effet sur la réduction des inégalités semble en revanche plus conséquente pour les licences générales. Ainsi, parmi les non-bénéficiaires à ce niveau de diplôme, le taux de déclassement varie de 46 % pour les jeunes dont les parents sont au mieux détenteurs du bac à 32 % pour les autres, soit un écart de 14 points. Les inégalités sont moindres pour les bénéficiaires (respectivement 34 % et 24 % de diplômés de licence générale déclassés) même si elles restent élevées (écart de 10 points).

Des aides plébiscitées par leurs bénéficiaires mais inégalement appropriées

En 2010, soit trois ans après la promulgation de la LRU, les dispositifs d'aide à la préparation de l'insertion professionnelle ont renforcé ceux qui pré-existaient dans les universités. Ainsi, selon la finalité, entre deux et cinq étudiants sur dix déclarent avoir été destinataires d'une aide. Quelle que soit la proportion de bénéficiaires, de 70 à 90 % d'entre eux les ont jugées utiles. Un constat qui semble inviter à poursuivre la diffusion de ces dispositifs. Ceci d'autant plus qu'à l'insertion, la population bénéficiaire a, dans son ensemble, un accès à l'emploi et à un niveau de qualification plus favorable.

Les déclarations des jeunes mobilisées ici ne permettent pas de faire état d'un déficit de l'offre. Les diplômés non accompagnés ont pu tout simplement ne pas souhaiter participer, ou ne pas avoir identifié les modules existants. Pour autant, les différents constats traduisent *a minima*, si ce n'est une inégale répartition, une inégale appropriation des aides universitaires selon la filière de formation et le niveau d'études des parents. Ainsi, celles-ci sont plus diffusées au sein des licences professionnelles mais ne vont pas de pair avec de meilleures conditions d'insertion, à l'inverse des licences générales où les bénéficiaires accèdent à des emplois plus en correspondance avec leur niveau de diplôme que les non-bénéficiaires. Pour ces dernières, même si elles demeurent élevées, les inégalités d'accès à la qualification sont moindres pour les étudiants accompagnés que pour les autres.

Au vu de ces constats, la question est de savoir si les aides des universités doivent être proposées indifféremment à tous les étudiants, ou davantage ciblées en privilégiant des cursus, des filières, ou des étudiants en théorie plus « éloignés » de l'emploi.

Pour en savoir plus

Faire des études supérieures, et après ?, J. Calmand, B. Ménard, V. Mora, Nef n°52, 2015.

Mission insertion, J. Rose, Presses universitaires de Rennes, 2014.

Sortants du supérieur : la hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage, B. Ménard, *Bref*, n°322, septembre 2014.

Le bilan mitigé de l'expérimentation du portefeuille d'expériences et de compétences, N. Beaupère, N. Bosse, P. Lemistre, *Bref* n°331, mars 2011.

BREF N°349 | 2016 Bulletin de recherche emploi-formation du Céreq
Directeur de la publication : Alberto Lopez / Secrétariat de rédaction et mise en page : Elsa Personnaz
Dépôt légal 4è trimestre 2016 / Imprimé au Céreq / Publication gratuite / ISSN 0758-1858
Centre d'études et de recherches sur les qualifications, 10, place de la Joliette, CS 21321, 13567 Marseille cedex 02 T 04 91 13 28 28
Retrouvez toutes nos publications sur notre site internet : www.cereq.fr